

N°2023-D03/B

OBJET : L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Affectation résultats
2023- Secteur TVA

Le 13 Mars à 16h

Le Comité Syndical légalement convoqué pour la séance du 06 mars n'a pu se réunir faute de quorum. Il est de nouveau convoqué ce jour avec le même ordre du jour et s'est tenu à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin en Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence par intérim de Madame Sylvie PIGANEAU, 1^{ère} Vice-Présidente.

Étaient présents :

Mesdames Chantal CARDELEC, Colette GERGEN, Sylvie PIGANEAU ;
Monsieur Othman NASROU.

Étaient absents excusés :

Mesdames Gwendoline DESFORGES, Martine LETOUBLON ;
Messieurs Karl OLIVE, Ali RABEH, Patrick STEFANINI,

Membres en exercice :

9

Présents :

4

Suffrages exprimés :

4

Voix pour :

4

Voix contre :

0

Abstention :

0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

VU les résultats de l'exercice 2023 du Budget secteur TVA ;

CONSIDERANT que la section d'exploitation présente un résultat excédentaire de 1 719,33 € € défini comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes de l'exercice	1 095 283,84	
Dépenses de l'exercice	-1 093 564,51	
Solde des opérations de l'exercice	1 719,33	(Excédent)
Résultat antérieur reporté	0,00	
Résultat de l'exercice à affecter	1 719,33	(Excédent)

LE COMITE SYNDICAL**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

PREND ACTE du résultat excédentaire de la section d'exploitation du Budget Secteur TVA issu de la gestion 2023 d'un montant de 1 719,33 € ;

DECIDE d'affecter intégralement ce résultat au financement de la section d'investissement ;

PRECISE que la recette sera intégrée dans le cadre de la prochaine délibération budgétaire, en recette d'investissement, au compte 1068.

Fait à Trappes-en-Yvelines,
Le 13 mars 2024

La Présidente par intérim du Syndicat Mixte
Sylvie PIGANEAU


